

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 243

présenté par

Mme Lenne, Mme Riotton, Mme Lardet, M. Roseren, M. Sempastous, M. Nadot, M. Morenas, M. Questel, Mme Dubos, M. Giraud, M. Zulesi, Mme Mauborgne, M. Sorre, Mme Racon-Bouzon, M. Marilossian, Mme Grandjean et Mme Charvier

ARTICLE 4

À l'alinéa 5, après le mot :

« favoriser »,

insérer le mot :

« l'accueil, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accueil réservé aux étudiants constitue le premier contact et la première image de nos établissements supérieurs. La transition du lycée vers le premier cycle de l'enseignement supérieur représente un cap pour l'étudiant, nécessitant une prise en charge spécifique. Ce cap peut être encore plus difficile si l'étudiant change de région, est originaire des DOM TOM ou a effectué ses études secondaires dans un lycée français à l'étranger.

La nécessité de bénéficier d'un véritable accueil personnalisé est encore plus forte pour les étudiants internationaux. En effet, comme le souligne une étude de Campus France datant de février 2017, la France devient 4ème pays d'accueil des étudiants en mobilité derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie et les écarts se resserrent avec d'autres pays. Une des recommandations du rapport d'information sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) de Campus France préconise de mieux prendre en compte l'accueil des étudiants étrangers.

L'attractivité de notre système d'enseignement supérieur est un facteur essentiel de notre diplomatie d'influence. L'accueil des étudiants, notamment internationaux, participe à l'attractivité de nos

établissements. A ce titre, l'accueil des étudiants représente un enjeu majeur qui mérite de bénéficier de cette contribution.